



Refus allocation décès Pôle Emploi

Par Celoine

Bonjour, suite au décès de mon compagnon en avril 2020, on m'a conseillé de faire une demande d'allocation décès auprès de Pôle Emploi. En effet, mon compagnon était demandeur d'emploi et bénéficiait de l'Allocation de Solidarité Spécifique au moment de son décès.

Après avoir consulté plusieurs renseignements, il s'avèrerait que je puisse en bénéficier.

Or, j'ai reçu un courrier du directeur de l'agence Pôle Emploi me disant :

" A la suite du décès de Mr....., vous avez déposé une demande d'allocation décès.

Nous vous informons que nous ne pouvons lui donner une suite favorable pour le motif suivant :

_ l'allocation qui était perçue par le défunt n'ouvre pas droit au versement de l'allocation décès*."

*Article 36 du règlement général de l'assurance chômage

Je suis donc allée voir l'article en question et je n'ai vu nulle part que l'Allocation de Solidarité Spécifique n'ouvrait pas droit au versement de l'allocation décès...

Mais peut être ai je mal lu, c'est pourquoi je viens vers vous afin que vous éclairiez ma lanterne.

Comprenez vous la même chose que moi, pouvez vous me montrer "noir sur blanc" cette information ?

Merci pour votre aide.